

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.118

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

21 Octobre 1994

21 Octobre 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONTRON par M. MOST
Mme FONTAN par M. LE GUEUT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND
M. POTENNEC par Mme PELTIER
M. QUENTIN par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Jardins paysagés de l'espace de l'Ancien Casino et de l'Esplanade du Port

VOTE : CONTRE : 4 POUR : 23

Par délibération en date du 1er SEPTEMBRE 1994, le Conseil Municipal a arrêté le programme d'aménagement de l'esplanade du PORT et du terrain de l'ancien CASINO.

Par suite, les Services Techniques ont étudié l'aménagement des jardins et allées situés sur ces espaces. Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- création d'allées piétonnes
- aménagement d'espaces engazonnés, plantés et arborés
- création de massifs de fleurs et arbustes
- construction des différents réseaux
(eaux pluviales, éclairage public)
- mise en place de mobilier urbain
(bancs, corbeilles, candélabres)

L'estimation prévisionnelle de ces travaux s'élève à la somme de 4.400.000 Francs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques Municipaux,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Environnement,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet d'aménagement de jardins paysagés sur l'esplanade du PORT et le terrain de l'ancien CASINO ainsi que le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques Municipaux
- d'habiliter Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement des jardins paysagés sur l'esplanade du PORT et

le terrain de l'ancien CASINO

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres sera déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.1.2 du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense correspondante au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 7 Novembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS